



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ille et Vilaine



9 avril 2020

Attention, congés obligatoires !

Ordonnances à Rennes

La CGT vote CONTRE



Sans attendre des éclaircissements sur la possibilité d'imposer des jours de congé aux agents de la fonction publique territoriale, à l'instar du secteur privé, nos collectivités ont souhaité arrêter les modalités de congé du mois d'avril. Aussi la CGT et son UGICT ont provoqué le 8 avril un Comité Technique extraordinaire en visioconférence.

Le rapport qui a été amendé puis adopté [**POUR : CFTD (7 voix); CONTRE : FO (3 voix) – SUD (3 voix) et CGT-UGICT-CGT (2 voix)**], contraint les agents de nos collectivités à poser 3 ou 5 jours de congés et perdre 1 jour de RTT, en fonction de leur situation actuelle de travail.

Ci-joint le rapport du CT : [cliquez ici](#)

Nos réponses face aux arguments de l'administration et cette décision unilatérale

(le vote CONTRE étant majoritaire) :

- Face à la crainte de notre administration qu'un grand nombre d'agents parte en vacances après le confinement, faisons confiance dans la capacité de nos collègues pour assumer leur travail avant leur désir de congés
- Au souci d'équité entre les différentes situations des agents par rapport au travail actuellement, ce n'est pas l'obligation pour certains de prendre des congés qui libérera les autres en PCA par des jours de repos qui auraient pourtant un effet salvateur.
- Remarquons une complexité pour se positionner dans les classifications du tableau.
- Une période exceptionnelle ne doit pas justifier la casse de nos acquis et de notre statut. Et la suppression du libre choix dans la gestion de nos congés en est aujourd'hui une illustration. Outre ce fait, un paragraphe du rapport sur le secteur privé vise à nous culpabiliser et nous semble inadmissible.



N'hésitez pas à nous faire partager vos souvenirs de vacances d'avril 2020.

Syndicats CGT et UGICT-CGT de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole - 8 place de Torigné - 35200 RENNES



CGT Tél: 02 23 62 24 65
Mail : cgt@rennesmetropole.fr
Site : villederennes.reference-syndicale.fr

UGICT-CGT Tél: 02 99 86 60 23
Mail : ugict-cgt@rennesmetropole.fr
Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

